

COMMISSION DES DROITS

Nos réf : AC/CB/2026

FICHE D'INFORMATION

Objet : Le coût de l'admission en EHPAD et les aides

Depuis décembre 2016, afin de renforcer la transparence de l'information sur les prix pratiqués dans les Établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la loi d'adaptation de la société au vieillissement oblige ces établissements à transmettre à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), au plus tard le 30 juin de chaque année, et à actualiser, à chaque changement, leurs prix pratiqués.

En 2018, 89 % des EHPAD et 68 % des résidences autonomie ont actualisé leurs prix qui sont consultables sur l'annuaire du portail internet : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Le prix moyen d'un hébergement permanent en EHPAD en 2017 était de 1 953 € par mois. Cela signifie que la moitié de ceux-ci facturait un prix mensuel inférieur à 1 953 € et que l'autre moitié facturait un prix supérieur à 1 953 €.

Ce prix prend en compte le coût de l'hébergement pour une chambre seule et le tarif dépendance correspondant au tarif GIR 5-6 (c'est-à-dire le prix minimum à payer par tous les résidents d'un EHPAD).

Les écarts de prix entre les établissements peuvent être importants. Ainsi, 10 % d'entre eux facturent un prix mensuel inférieur à 1 674 € par mois et 10 % facturent un prix supérieur à 2 819 €.

Différents facteurs expliquent la variabilité des prix :

- le statut juridique (public : 1 818 € - privé non lucratif : 1 962 € - privé commercial : 2 678 €) ;
- la zone d'implantation géographique (dans une commune rurale : 1 856 € - dans une ville isolée : 1 865 € - dans une ville-centre : 1 949 € - dans une banlieue : 2 223 €) ;
- L'habilitation ou non à l'aide sociale, l'ancienneté du bâti, le nombre de places.

Nota : Le prix d'une place en EHPAD en hébergement permanent est plus élevé dans des départements très urbanisés comme Paris, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Val-d'Oise, l'Essonne, le Val-de-Marne, les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

Plusieurs aides publiques peuvent venir diminuer le coût de la facture en EHPAD : l'aide au logement ; l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) en établissement ; l'ASH (l'aide sociale à l'hébergement) et une réduction d'impôt pour les résidents imposables.